

# ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : ASA 29/008/2006 - ÉFAI

26 octobre 2006

Informations complémentaires sur l'AU 273/05 (ASA 29/007/2005, 19 octobre 2005) et suivante (ASA 29/008/2005, 31 octobre 2005)

## Préoccupations pour la santé / Préoccupations d'ordre juridique / Prisonnière d'opinion

**MALDIVES**

**Jennifer Latheef (f), 33 ans**

---

Jennifer Latheef, militante de l'opposition et prisonnière d'opinion, a été libérée le 16 août 2006.

Condamnée à une peine de dix ans d'emprisonnement le 18 octobre 2005, elle a passé dix mois derrière les barreaux. Elle a été reconnue coupable de «*terrorisme*», après avoir protesté contre les morts en détention et la répression politique aux Maldives. Amnesty International considère que cette femme a été incarcérée uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit de manifester.

Jennifer Latheef a appris que son assignation à domicile allait prendre fin par le biais d'une grâce présidentielle. Elle a tout d'abord refusé cette offre de libération proposée par le gouvernement, et ce pour deux raisons : premièrement, parce qu'elle aurait dû être libérée sans condition, et non par une grâce présidentielle (cela impliquerait qu'elle ait commis une infraction dûment reconnue par la loi, ce qui n'est pas le cas) et deuxièmement parce qu'elle insistait pour que les quatre autres prisonniers politiques, condamnés lors du même procès, soient également remis en liberté. Après avoir consulté des amis et d'autres défenseurs des droits humains, Jennifer Latheef a décidé d'accepter l'offre qui lui était faite. Depuis qu'elle a été libérée de son assignation à domicile, elle a déclaré qu'elle continuerait à militer pour que d'autres prisonniers politiques soient libérés et pour que la condamnation prononcée contre elle par le tribunal soit annulée.

Dans un message adressé à Amnesty International, Jennifer Latheef a déclaré : « *Je pense qu'Amnesty ainsi que des amis des Maldives et du monde entier se sont donné énormément de mal afin de garantir ma liberté. J'aimerais remercier chacun de ceux qui ont cru en mon innocence et qui ont mis leur sensibilité, leur temps et leur énergie non seulement au service de ma cause, mais aussi au service de la cause de tous les Maldiviens. Je souhaite ardemment que la communauté internationale continue à témoigner des violations des droits humains et des erreurs judiciaires qui ont lieu quotidiennement aux Maldives. Je crois également que les grandes réformes que je souhaite pour mon pays ne pourront être conduites que grâce à un intense travail de pression international en ce sens.* »

Depuis sa libération, Jennifer Latheef a voyagé en Europe et a rencontré de nombreuses personnes intéressées par la situation des droits humains aux Maldives. À la fin du mois de septembre 2006, elle s'est rendue au Secrétariat international de l'organisation, à Londres.

**Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels en faveur de Jennifer Latheef. Aucune action complémentaire n'est requise.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*